

Adresse de la commune d'Alençon qui dépose sur l'autel de la patrie l'argenterie provenant des églises, lors de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Alençon qui dépose sur l'autel de la patrie l'argenterie provenant des églises, lors de la séance du 21 nivôse an II (10 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 166;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35791_t2_0166_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

15

Les citoyens Rousson et Ducos, officiers au cinquantième régiment d'infanterie, déposent sur l'autel de la patrie 190 livres pour les frais de la guerre (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Brouillon pour le P.-V., s.d.] (3)

Le citoyen Jean Rousson, capitaine au ci-devant 50^e régiment d'infanterie, dépose sur l'autel de la patrie une somme de 100 livres pour les frais de la guerre.

Le citoyen Nicolas Ducos, lieutenant au même régiment, dépose pour le même objet une somme de 90 livres.

Ces deux militaires qui servent depuis 1774 et ont fait les campagnes de 1792 et 1793 disent à la Convention nationale que leurs vies sont pour le soutien de la République une et indivisible.

16

La commune d'Alençon dépose sur l'autel de la patrie 123 marcs 4 onces 6 gros d'argenterie provenant des églises (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Alençon, s.d.] (6)

« Représentants,

La commune d'Alençon vient déposer sur l'autel de la patrie ce qui restoit de métaux utiles, et précieux déposés dans ses temples. Tel a été le vœu libre et spontané de ses magistrats et de ses habitants, et le peuple entier réuni pour célébrer sous la voûte du ciel la feste de la raison et de la liberté l'a lui-même exécuté avec enthousiasme. Il a facilement senti que toutes ces richesses amassées par la crédulité de nos pères pour honorer la divinité ne servoient ni à son bonheur, ni à sa gloire. Il s'est cru trop heureux de pouvoir donner encore aux pères de la patrie ce nouveau témoignage du dévouement pur et inaltérable pour la chose publique dont il est pénétré.

Assemblée auguste et toi Montagne à jamais célèbre que manque-t-il à ta gloire ? Tu as donné au premier peuple de la terre une constitution sublime, une cité perfide et importante vient de tomber sous les coups de nos valeureux défenseurs. Cette guerre impie et sacrilège que le fanatisme alluma et qu'il alimenta de toutes ses fureurs, vient de se dissiper devant la puissance nationale. De toutes parts les hordes du despotisme repoussées et battues, s'étonnent de compter autant de héros qu'il y a de soldats républicains. Poursuis ta carrière, achève de remplir tes hautes destinées. Seconde par un heureux accord ces mesures révolutionnaires né-

cessaires à l'affermissement de la Liberté et bientôt tous nos ennemis désabusés ou vaincus rendront hommage à nos principes et écraseront eux-mêmes leurs tyrans; ou forcés de fuir, en tremblant, loin du sol de la liberté, ils iront, s'ils le veulent, reprendre avec ignominie ces fers honteux qu'à l'exemple des François, ils pouvoient briser sans effort. »

J. P. REVEL (*procureur*), PICHON, DUVERGER,
MEMIS [et 17 autres signatures]

[Extrait des délibérations, 11 frim. II]

Le Conseil général permanent, conformément à l'arrêté pris le 29 brumaire dernier, qui autorise les commissaires administrateurs des églises de la commune à faire constater le poids des vases d'or et d'argent, cuivre et autres métaux qui se trouveroient dans les dites églises, lesquels sont autorisés à prendre un orfèvre à cet effet.

Nous, commissaires soussignés, accompagnés du citoyen Dupont, orfèvre, qui a pesé en notre présence ce qui suit :

A l'église de St Pierre démontait un soleil, trois calices avec leurs patènes, deux ciboires, une boîte pour les huiles, une couronne le tout pesant 17 marcs une once 7 gros.

Eglise St Léonard, trois ciboires, une boîte aux huiles, un soleil, de plus un autre ciboire, le tout pesant 21 marcs 2 onces 1/2 gros.

Hôpitaux, un soleil, un ciboire, deux calices avec leurs patènes, le tout pesant 12 marcs 4 onces, 4 gros et demi.

Eglise Notre-Dame, un soleil, neuf calices, avec leurs patènes, cinq ciboires, trois boîtes à huiles, une custode, le tout pesant 63 marcs, 4 onces 4 gros et demi.

Eglise de Courteille, un soleil, un calice avec sa patène, deux custodes, un ciboire le tout pesant 8 marcs 7 onces, 5 gros et demi.

Le tout ensemble pesant 123 marcs 4 onces 6 gros, certifié par nous Commissaires, le citoyen Dupont présent qui a signé avec nous.

Vu par nous officiers municipaux de la commune d'Alençon.

J. P. REVEL (*agent nat.*),
PICHON, COURDIMANCHE, LEPELTIER l'aîné.

17

Les administrateurs du district de Wissembourg demandent à la Convention quelques jours de sursis pour l'exécution de la loi sur les assignats démonétisés (1).

La Convention passe à l'ordre du jour, et renvoie au comité des secours.

Les administrateurs du district de Wissembourg écrivent, en date du 11 nivôse :

« Pendant que l'armée française victorieuse repousse l'ennemi qui fuit de toutes parts, les citoyens de ce district, victimes des cruautés des

(1) P.V., XXIX, 113 et 343.

(2) Bⁱⁿ, 21 niv., qui orthographe Tousson.

(3) C 288, pl. 273, p. 6.

(4) P.V., XXIX, 113. Mention dans M.U., XXXV, 347; Ann. patr., p. 1685; C. Eg., n° 511, p. 83.

(5) Bⁱⁿ, 21 niv. (2^e suppl¹).

(6) C 288, pl. 873, p. 7. 8.

(1) P.V., XXIX, 113. Mention dans M.U., XXXV, 343; C. Eg., n° 511, p. 82; Ann. patr., p. 1685; J. Mont., p. 470; J. Paris, p. 1518; Mess. soir, n° 511. D'après BAUDOUIN (Coll. des lois..., XXXIII, 123), ce décret serait du 20 niv.